

**Le Président du Conseil départemental
de l'Ardèche
Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes
en charge de la ruralité**

A tout le personnel

Privas, le 8 février 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Comme je m'y étais engagé, plusieurs chantiers de revalorisation salariale ont été ouverts et certains ont déjà été concrétisés. L'année 2023 devrait voir aboutir plusieurs mesures que je tiens à vous présenter dès maintenant.

Parmi les mesures déjà en vigueur :

- une enveloppe de 45 000€ de CIA faisant fonction a été attribuée en 2022
- la revalorisation du point d'indice, mesure nationale, a permis une revalorisation de 2.4 M€ de l'ensemble des salaires
- l'évolution de la rémunération des assistants familiaux (2.6M€).

Entre 2022 et 2023, le budget consacré aux Ressources Humaines a évolué de plus de 8%, ce qui est inédit dans notre collectivité. C'est une reconnaissance méritée de votre travail au quotidien et ce sont également des mesures concrètes pour votre pouvoir d'achat.

En fin d'année 2022 et depuis le début d'année 2023, un dossier important a dû être analysé avec rigueur et méthode : le Ségur.

Partant d'une intention louable, la reconnaissance méritée pour le travail au quotidien des agents du secteur social, l'Etat en a fait une usine à gaz au travers d'annonces, de décrets et de décisions contradictoires.

Comme souvent, l'Etat annonce mais ce sont les collectivités, en l'occurrence les départements, qui financent.

J'assume totalement : avec mon équipe, notamment Clémence Coste, nous avons pris le temps d'analyser toutes les possibilités, avec un objectif clairement établi de travailler sur un chantier global sur les ressources humaines. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont, loin des polémiques, travaillé sur ces questions et fait des propositions.

Dans ce contexte de réforme des retraites, qui arrive selon moi à un moment totalement inapproprié, **le pouvoir d'achat des agents de la collectivité doit être la priorité.**

Je crois à l'importance de dissiper le flou, les interprétations, sur le Ségur et de l'intégrer dans une réflexion plus large.

C'est pourquoi je m'adresse à tous les agents de la collectivité et pas seulement à ceux impactés par les décisions sur le Ségur.

Ainsi, un chantier très important concernant le régime indemnitaire de la collectivité devra aboutir d'ici juin 2023, avec la volonté de proposer, après un travail commun et un dialogue social, un régime indemnitaire plus équitable. Il faut également favoriser l'attractivité de certains métiers qui connaissent des difficultés particulières de recrutement ou de fidélisation.

La réflexion est en cours, beaucoup de sujets sont à travailler ensemble, mais je souhaite vous donner d'ores et déjà quelques grandes orientations.

1. application du CTI Ségur aux cadres d'emploi du décret du 30 novembre 2022 (cela inclut donc les agents travaillant dans les domaines de l'autonomie et de l'insertion), pour mettre fin à l'ambiguïté, générée par le décret lui-même, d'une application modulée par les fonctions effectivement exercées. Cette application sera donc en complément des CTI déjà versés à certains d'entre vous depuis décembre 2022, et sera bien entendu rétroactive à compter du 1er avril 2022.
2. application immédiate (avec effet rétroactif au 1er janvier 2023) d'une revalorisation de 100€ nets aux agents de la filière administrative travaillant en DTAS et en CMS. C'est un geste important qui montre que nous ne souhaitons pas faire de ces agents des oubliés du Ségur.
3. revalorisation du régime indemnitaire des agents, hors DGAS, pour un montant d'1M€, selon une clef de répartition dépendant du travail en cours. Ce nouveau RIFSEEP sera adopté par la collectivité en juin 2023.

Sur le RIFSEEP, j'ai fixé un cap : je souhaite absolument une attention particulière sur les rémunérations des agents des catégories B et C. Je sais pouvoir compter sur un dialogue social constructif et apaisé sur le sujet, c'est essentiel.

Au total, l'ensemble de ces mesures représente un effort sans précédent pour la collectivité, de 2.5M€. Après les efforts intervenus en 2022, sur une mesure nationale obligatoire concernant le point d'indice, nous faisons le choix, volontariste et ambitieux, de déployer une nouvelle politique de ressources humaines visant à rendre notre collectivité attractive.

Les valeurs de travail et de mérite sont au cœur de mon engagement et devront faire partie intégrante de notre nouveau régime indemnitaire.

Je vous remercie une fois encore pour votre engagement sans faille pour l'Ardèche, dont vous êtes des maillons essentiels.

Bien sincèrement,

Le Président

Olivier AMRANE